

Le coût d'opportunité élevé des CPG

Trois grandes raisons de préférer les fonds d'obligations aux CPG

Bien qu'un bon nombre d'investisseurs voient les certificats de placement garanti (CPG) comme une source potentielle de rendement fiable et sans risque, nous sommes d'avis que ces placements perdent considérablement de leur attrait au regard de trois aspects clés : le potentiel de rendement, l'efficacité fiscale et les liquidités (ou le manque de liquidités).

Potentiel de rendement

Il est important de se rappeler qu'à long terme, les obligations ont tendance à largement surclasser les CPG. Bien sûr, il est tout à fait naturel qu'un investisseur soit attiré par les récentes publicités de taux promotionnels offerts pour de nombreux CPG.

Malheureusement, ces publicités ne parlent pas de la possible inefficacité fiscale (nous y reviendrons plus loin) ou du manque de liquidités, ni d'ailleurs des rendements généralement

banals que ces placements génèrent par rapport à des placements comparables, bien souvent offerts par les mêmes émetteurs. À titre d'exemple, jetons un coup d'œil aux taux des CPG comparés ci-dessous aux obligations d'émetteurs dont la réputation est fort solide et dont certains sont aussi des émetteurs de CPG. Au moment d'écrire ces lignes, les rendements de ces obligations, pour une durée comparable, dépassent maintenant ceux des CPG, tout en donnant accès à une liquidité complète du marché et en permettant

de conserver les intérêts accumulés si le titulaire devait avoir besoin des fonds. C'est moins rose du côté des CPG, qui sont souvent assortis de pénalités importantes ou d'une renonciation aux intérêts courus en cas de rachat anticipé.

Efficacité fiscale : l'avantage des obligations

Les rendements ayant grimpé en 2022, bon nombre d'obligations ont été vendues à escompte, offrant aux investisseurs la chance d'amasser à la fois des revenus d'intérêt et des gains en capital si le placement est conservé jusqu'à l'échéance. C'est un avantage important, puisque les gains en capital sont imposés à un taux bien moindre que les revenus d'intérêt. Le rendement après impôt devient encore plus intéressant quand on tient compte de l'avantage fiscal des obligations à escompte.

Contrairement aux fonds d'obligations, les CPG offrent seulement des revenus d'intérêt, lesquels peuvent être imposés jusqu'à 53,3 %, selon les revenus totaux du détenteur.

RENDEMENT DES TITRES À REVENU FIXE - 1 AN

ÉMETTEUR	TITRE	RENDEMENT PRÉVU À L'ÉCHÉANCE
TD	TD 2,496 12/02/24	5,14 %
Enbridge Inc.	ENBCN 3,95 11/19/24	5,28 %
Bell Canada	BCE 3,35 03/12/25	5,22 %

CPG - 1 AN

ÉMETTEUR	RENDEMENT PRÉVU À L'ÉCHÉANCE
TD	4,90 %

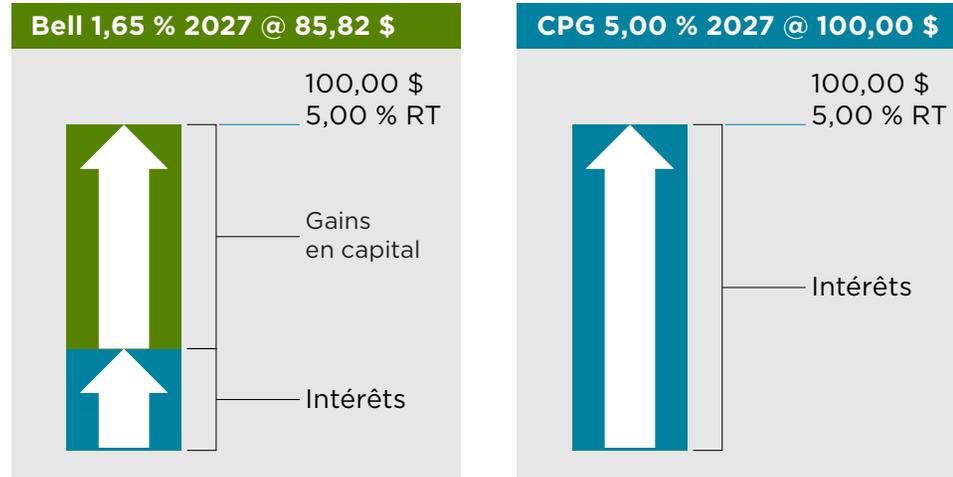
Sources : Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Banque TD au 18 mars 2024

Le coût d'opportunité élevé des CPG

OBLIGATIONS À ESCOMPTE POUR UNE EFFICACITÉ FISCALE

Rendement total incluant des gains en capital potentiels

Composantes du rendement total (RT) d'un placement conservé jusqu'à l'échéance



Source : Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Communiquez avec votre conseiller financier pour en savoir plus.

Centre des relations avec la clientèle

Sans frais : 1-800-268-8186

Tél. : 514-908-3217 (français)

514-908-3212 (anglais)

Télé. : 416-363-4179 ou 1-800-361-4768

Courriel : service@dynamic.ca

dynamique.ca

Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. Fonds Dynamique^{MD} est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence, et une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Le présent document contient des renseignements ou des données provenant de sources externes qui sont réputées fiables et exactes en date de la publication, mais Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ne peut en garantir la fiabilité ni l'exactitude. Les renseignements figurant aux présentes ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement. Avant de mettre en œuvre une stratégie de placement ou de fiscalité, les investisseurs devraient consulter leur conseiller, qui leur fournira des recommandations adaptées à leurs besoins et tiendra compte de leur situation ainsi que des plus récents renseignements à sa disposition.

CPG : une immobilisation qui porte bien son nom

Comme ils offrent un taux de rendement garanti, les CPG doivent presque toujours être détenus jusqu'à l'échéance. Les détenteurs de CPG qui doivent procéder à un rachat anticipé se verront imposer des pénalités importantes, qui comprennent souvent la perte d'une partie, ou peut-être même de la totalité, des intérêts courus.

Grâce à un vaste marché secondaire, les fonds d'obligations peuvent procurer des liquidités considérables si l'investisseur a besoin d'accéder à son argent, que ce soit en cas d'urgence ou pour saisir une autre occasion de placement à meilleur rendement.

En conclusion

Au bout du compte, quand ils sont détenus jusqu'à l'échéance, les CPG et les obligations retourneront aux détenteurs le plein montant de leur placement, accompagné des rendements qui s'y rattachent. Cependant, les obligations d'une durée comparable vont presque toujours générer des rendements plus élevés et vont possiblement déboucher sur des répercussions fiscales plus avantageuses (comme les obligations à escompte).

En tant qu'investisseurs actifs à long terme, Fonds Dynamique est d'avis que les fonds d'obligations présentent une bien meilleure occasion de placement que les CPG, d'autant plus que les banques centrales semblent vouloir cesser les nouvelles hausses de taux.

Fonds Dynamique^{MD}
Investissez dans les bons conseils.